

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 JANVIER 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 9 janvier 2017, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Jacques Madore, les conseillers suivants :

Christine Riendeau	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

Absent

Benoit Roy	siège 1
------------	---------

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour remis au début de la présente séance.

Résolution 2017-01-01

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en changeant le point 19 pour Demandes de passage et en laissant le point 19 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2016;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM : Soutien financier;**
7. **Règlements :**
 - 7.1 **Règlement 401-2016 qui modifie le règlement 286-2002 modifié par le règlement 305-2005 modifié par le règlement 320-2007 décrétant un emprunt pour le prolongement de l'égout municipal**

- 7.2 Règlement 406-2016 imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2017 ainsi que les conditions de leur perception
- 7.3 Avis de motion règlement des véhicules hors routes
- 8. Notaires :
 - 8.1 Signataires pour les servitudes de prolongement des égouts
 - 8.2 Signataires pour les terrains du seuil empierré
- 9. Salle de l'Âge d'Or : gratuité;
- 10. Fermeture de l'Hôtel de ville;
- 11. Association sportive du lac Lindsay :
 - 11.1 Tournoi de volley-ball
 - 11.2 Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau
- 12. Loisirs :
 - 12.1 Carnaval
 - 12.2 Patinoire : versement final de l'entretien de la patinoire
- 13. CCU : nomination du président;
- 14. Salaire des pompiers;
- 15. Abonnements : Québec municipal, FQM, Journal du Haut-St-François, ADMQ et Archiviste;
- 16. Paiement des comptes :
 - 16.1 Comptes payés
 - 16.2 Comptes à payer
- 17. Bordereau de correspondance;
- 18. Rapports :
 - 18.1 Maire
 - 18.2 Conseillers
 - 18.3 Directrice générale
- 19. Varia;
- 20. Évaluation de la rencontre;
- 21. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2016

Résolution 2017-01-02

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 12 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucun-e citoyen-ne n'est présent-e à la séance.

5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

6. **CDSM : CORPORATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE COATICOOK (C.T.R.C.)**

ATTENDU QUE la prochaine brochure de la Corporation touristique régionale de Coaticook sera valide pour deux ans soit l'été 2017 et l'été 2018;

ATTENDU QUE la C.T.R.C. a fait parvenir le contrat 2017-2019 pour la brochure touristique de Coaticook;

Résolution 2017-01-03

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte le contrat 2017-2018 avec la Corporation touristique régionale de Coaticook au coût de 1 700 \$ plus taxes pour 2017 et le même montant pour 2018 à l'achat de 2 pages complètes dans la brochure touristique de *Coaticook*.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière signera pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo le contrat 2017-2019 avec la Corporation touristique régionale de Coaticook pour la brochure touristique de Coaticook.

La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée par 5 voix contre 1.

7. **RÈGLEMENTS :**

7.1 **Règlement 401-2016 qui modifie le règlement 286-2002 modifié par le règlement 305-2005 modifié par le règlement 320-2007 décrétant un emprunt pour le prolongement de l'égout municipal**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.2 **Règlement 406-2016 imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2017 ainsi que les conditions de leur perception**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.3 **Avis de motion pour le règlement des véhicules hors routes**

Résolution 2017-01-04

Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Tremblay que lors d'une prochaine séance régulière du Conseil de la municipalité, sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le règlement 265-2000 relatif aux véhicules hors routes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. **NOTAIRES**

8.1 **Signataires pour les servitudes du prolongement des égouts**

ATTENDU QUE la description technique et les plans de servitudes de passage concernant les terrains touchés par le prolongement des égouts seront bientôt reçus;

ATTENDU QU' une entente a été prise avec les propriétaires;

ATTENDU QUE les modalités ont été établies à la résolution 2016-12-253 afin de payer les frais de notaire et d'arpenteur pour fin de services;

Résolution 2017-01-05

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE mandater Me Anne-Sophie Francoeur à préparer les contrats notariés.

D'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les contrats notariés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.2 Signataires pour les terrains du seuil empierré

Ce point est remis à une séance ultérieure.

9. SALLE DE L'ÂGE D'OR

ATTENDU QUE la salle de l'Âge d'Or appartient à la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE des organismes de la Municipalité demandent la salle de l'Âge d'Or gratuitement pour des activités qui se produisent régulièrement à chaque année;

Résolution 2017-01-06

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

DE fournir la salle de l'Âge d'Or gratuitement à l'AFÉAS pour les réunions de : mai et octobre 2017.

DE fournir la salle de l'Âge d'Or gratuitement à l'Association des eaux et des berges du Lac Lindsay pour l'assemblée générale au mois de septembre 2017.

DE fournir la salle de l'Âge d'Or gratuitement à la Corporation de développement de Saint-Malo pour son assemblée générale au mois d'avril 2017 et le séjour explorateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE l'hôtel de ville est fermé lorsqu'il y a des congés fériés;

ATTENDU QUE la fermeture de l'hôtel de ville peut être déterminée et adoptée pour chaque congé férié au début de chaque année;

Résolution 2017-01-07

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE les dates de fermeture de l'hôtel de ville pour l'année 2017 sont ci-dessous détaillées :

Pâques	Lundi, le 17 avril 2017;
Journée des Patriotes	Lundi, le 22 mai 2017;
St-Jean-Baptiste	Vendredi, le 23 juin 2017;
Fête du Canada	Vendredi, le 30 juin 2017;
Fête du travail	Lundi, le 4 septembre 2017;
Action de grâces	Lundi, le 9 octobre 2017;
Noël	Lundi, le 25 décembre 2017 au Mercredi, le 3 janvier 2018 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. ASSOCIATION SPORTIVE DU LAC LINDSAY

11.1 Tournoi de volley-ball

ATTENDU QUE l'Association sportive du lac Lindsay tiendra un *Tournoi de volley-ball* le samedi 1^{er} juillet 2017;

ATTENDU QUE pendant l'événement, différents rafraîchissements seront vendus à l'extérieur;

ATTENDU QUE l'Association sportive du Lac Lindsay inc demande un permis à la Société des alcools pour vendre des boissons alcoolisées à l'extérieur;

Résolution 2017-01-08

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo autorise la vente de boissons alcoolisées par l'Association sportive du Lac Lindsay inc. à l'extérieur du chalet municipal au 90, chemin Du Lac, Saint-Malo, sur le terrain de la municipalité de Saint-Malo au Tournoi de volley-ball qui se tiendra le samedi 1^{er} juillet 2017.

QUE la signataire pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo sera la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs offre une subvention dans son Volet ensemencement estival;

ATTENDU QUE le Conseil municipale est intéressé à obtenir cette subvention afin de l'aider à augmenter l'ensemencement du lac Lindsay;

Résolution 2017-01-09

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE le Conseil municipal procède à la demande de subvention au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre du *Volet ensemencement estival*.

QUE le Conseil municipal nomme monsieur Jonathan Marchand comme mandataire pour compléter et soumettre cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. LOISIRS

12.1 Carnaval

ATTENDU QUE le comité des Loisirs organise le carnaval de Saint-Malo les 20, 21 et 22 janvier 2017 ;

ATTENDU QUE le comité des Loisirs a demandé une autorisation afin de circuler avec les VTT sur les chemins pendant le carnaval;

Résolution 2017-01-10

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'autoriser exceptionnellement les VTT à circuler, les 20, 21 et 22 janvier 2017 seulement, pour le Carnaval de Saint-Malo, sur les chemins énumérés ci-dessous :

1^{er} tronçon

- Partir de la Salle des Loisirs au 266, chemin Auckland jusqu'au chemin du 5^e Rang;
- Tourner à droite sur le chemin du 5^e Rang jusqu'au 198;

Sentier déjà accepté par la Municipalité

2^e tronçon

- Sortir au chemin du Lac, au pont entre le 10 et le 15 chemin Du Lac;
- Parcourir le chemin du Lac jusqu'au sentier à droite, avant la route 253;

Sentier déjà accepté par la Municipalité

3^e tronçon

- Sortir au chemin De Malvina en direction de la rue Principale;
- Descendre la rue Principale;
- Tourner à droite sur le chemin Auckland jusqu'à la salle des Loisirs.

DE nommer une personne responsable de la circulation lors du déroulement de cette activité.

QUE la municipalité de Saint-Malo prêtera au comité des Loisirs deux chevalets routiers (barrière de bois) ainsi que les cônes orange de signalisation qu'elle possède.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.2 Patinoire : versement final de l'entretien de la patinoire

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Malo, aux termes de la résolution 2016-12-265 a confié l'entretien de la patinoire du mois de décembre 2016 au 31 mars 2017 à monsieur Jonathan Patry-Davis pour un montant forfaitaire de 3 500 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo n'est pas satisfaite par les services offerts pour l'entretien de la patinoire pendant de temps des Fêtes;

ATTENDU QUE monsieur Jonathan Patry-Davis est en défaut de remplir les obligations qui lui incombaient dans l'exécution de son mandat ;

ATTENDU QUE la volonté du conseil municipal de Saint-Malo est de résilier le contrat ;

Résolution 2017-01-11

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

DE remettre à Jonathan Patry-Davis un montant final de 250 \$ pour l'entretien sommaire de la patinoire effectué pendant le temps des Fêtes et de résilier le contrat d'entretien de la patinoire conformément à l'article 2125 du *Code civil du Québec*.

QUE le Comité des Loisirs s'occupera dorénavant de l'entretien de la patinoire.

QUE la municipalité de Saint-Malo remboursera les frais inhérents au Loisirs pour un maximum de 3 250 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. CCU : NOMINATION DU PRÉSIDENT

ATTENDU QU' en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la municipalité de Saint-Malo s'est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) en adoptant le Règlement 281-2002 **RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**;

ATTENDU QUE selon le Règlement 281-2002 **RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**, le Conseil doit nommer au début de chaque année son président;

ATTENDU QU' au point 16 du règlement 281-2002, les membres du comité font la suggestion au conseil municipal pour le choix du président du CCU;

ATTENDU QU' à la suite de la recommandation du CCU, le Conseil nomme un nouveau président du CCU pendant la séance municipale;

Résolution 2017-01-12

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (C. C. U.) afin de nommer monsieur Jacques Madore président pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. SALAIRE DES POMPIERS

Ce point est remis à une séance ultérieure.

15. ABONNEMENTS : QUÉBEC MUNICIPAL, FQM, JOURNAL DU HAUT-ST-FRANÇOIS, ADMQ ET ARCHIVISTE

ATTENDU QUE le bulletin *Québec municipal* est un outil de gestion qui aide les élus et les employés municipaux dans leur prise de décision;

ATTENDU QUE l'adhésion à la FQM est à renouveler pour l'année 2017;

ATTENDU QUE le Journal régional Le Haut-Saint-François sollicite une contribution financière ce qui permet aux citoyen-ne-s de recevoir gratuitement le journal;

ATTENDU QUE madame Édith Rouleau est membre de l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui lui offre des formations et une protection dans l'exercice de ses fonctions de directrice générale;

ATTENDU QUE monsieur Michel Hamel de HB archivistes, s.e.n.c. a remis une offre de services pour la gestion des archives de l'année 2017 Information et sensibilisation des élèves de l'école sur les drogues, méfaits et conséquences.

Résolution 2017-01-13

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

DE renouveler l'adhésion à *Québec Municipal* pour l'année 2017 au coût de 140,00 \$ taxes non incluses.

DE renouveler l'adhésion à la FQM pour l'année 2017 qui a été posté et payé par la MRC de Coaticook.

DE contribuer au Journal régional *Le Haut-Saint-François* au coût de 533,50 \$ taxes incluses pour l'année 2017.

DE payer le renouvellement 2017 (445 \$, taxes incluses) et les assurances (348 \$) de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant total de 793 \$ taxes non incluses.

D'accepter l'offre de services pour l'année 2017 remis par HB archivistes, s.e.n.c. pour le forfait hebdomadaire (quatre jours) de la gestion des archives au tarif de 1 006,00 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. PAIEMENT DES COMPTES

16.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 89 280,19 \$ payés depuis le 13 décembre 2016;

Résolution 2017-01-14

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 89 280,19 \$ payés depuis le 13 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2 Comptes à payer

16.2.1 Corporation de développement de Saint-Malo (CDSM)

ATTENDU QUE la Corporation de développement de Saint-Malo (CDSM) demande un soutien financier afin de poursuivre ses différents projets;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo s'engage à soutenir financièrement la CDSM afin qu'elle puisse fonctionner et développer des projets pendant l'année 2017;

Résolution 2017-01-15

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo remettra le montant de 6 000 \$ afin que la Corporation de développement de Saint-Malo (CDSM) poursuive ses différentes réalisations.

QUE la CDSM doit déposer un rapport de revenus et de dépenses annuellement pour le Conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.2 Bibliothèque municipale-scolaire

ATTENDU QUE l'école Notre-Dame-de-Toutes-Aides a demandé si la Bibliothèque municipale-scolaire pouvait fournir une aide financière pour une activité;

ATTENDU QUE madame Chantal Rhéaume a remis des factures du 16 décembre 2016 d'un montant total de 355,80 \$ pour son kilométrage et pour les trois représentations aux élèves de chaque niveau de l'école;

Résolution 2017-01-16

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE le montant de 113,95 \$ demandé par l'école Notre-Dame-de-Toutes-Aides pour l'activité avec madame Chantal Rhéaume sera remboursé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Un bordereau de correspondance a été envoyé avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue. Des dossiers ont été retenus.

17.1 Expo Vallée de la Coaticook

ATTENDU QUE l'Exposition Vallée de Coaticook nous convie à la soirée Vins et Fromages 2017;

ATTENDU QUE le coût pour participer est de 60 \$ par personne ou de 450 \$ pour une table de 8 personnes;

ATTENDU QUE l'événement met en valeur les ressources de la région en dégustant les produits d'ici;

Résolution 2017-01-17

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

DE réserver une table à la soirée de Vins et de fromages organisée par l'Exposition Vallée de la Coaticook le 18 février 2017 à 19 h à l'école secondaire La Frontalière de Coaticook au coût de 450 \$ sans taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2 Projet République de l'Indian Stream

ATTENDU QU' une demande de subvention sera présentée au programme Développement des communautés – Arts et patrimoine – Fonds des legs du gouvernement fédéral pour le projet République de l'Indian Stream;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo est intéressée à participer au projet République de l'Indian Stream;

ATTENDU QUE la Municipalité doit fournir une lettre afin d'appuyer la mise en valeur du projet République de l'Indian Stream;

ATTENDU QUE la Municipalité doit s'engager financièrement à contribuer au projet;

Résolution 2017-01-18

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo fournira une lettre d'appui pour la mise en valeur du projet République de l'Indian Stream

QUE la municipalité de Saint-Malo s'engage à contribuer financièrement, matériellement et/ou en ressources humaines pour une valeur totale de 5 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.3 FQM

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités demande aux membres de se mobiliser relativement au dossier du bois de sciage et plus particulièrement quant à l'imposition de droits compensatoires par les États-Unis au Canada;

ATTENDU QUE la FQM demande en urgence de transmettre une lettre aux ministres fédéraux afin de s'assurer que les droits qui pourraient être imposés ne le soient pas au détriment du Québec;

Résolution 2017-01-19

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo transmettra une lettre aux ministres fédéraux afin qu'ils appuient la démarche de l'industrie et du gouvernement du Québec destinée à obtenir un taux spécifique à chaque province et la poursuite des efforts de soutien à l'industrie et par le fait même, à la communauté forestière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.4 Droits de passages

ATTENDU QUE les modalités ont été établies à la résolution 2016-12-266 afin d'autoriser le Club d'Auto-neige Cookshire inc. de Sawyerville à circuler et à traverser les routes de la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE le Club d'Auto-neige Cookshire inc. de Sawyerville demande de nouveaux droits de passages sur d'autres routes de la Municipalité;

Résolution 2017-01-20

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE le Club d'Auto-neige Cookshire inc. de Sawyerville est autorisé à circuler et à traverser les routes de la municipalité pour la saison 2016 – 2017 qui sont ci-dessous détaillées :

- chemin du 1^e Rang au numéro de lot 5 404 500 en face du numéro 5 404 499;
- chemin Du Gore à partir du lot 5 404 553 en direction Nord jusqu'à la façade du lot 5 938 016 (longueur 0.7 km));
- chemin de La Pointe à partir de la façade 5 404 541 en direction Nord jusqu'au lot 5 404 574 (longueur de 1.3 km).

QUE le Club d'Auto-neige Cookshire inc. de Sawyerville vérifiera la signalisation pour les traverses de motoneiges afin d'apporter les correctifs nécessaires, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18. RAPPORTS :

18.1 Maire

Le maire Jacques Madore parle au Conseil municipal de la beurrerie (vieux garage municipal rue Auckland) :

ATTENDU QUE des citoyens sont intéressés à défaire la beurrerie (vieux garage municipal rue Auckland) afin de garder les matériaux utilisables;

ATTENDU QUE des mesures seront prises afin d'assurer la sécurité à la beurrerie (vieux garage municipal rue Auckland) parce que les travaux ne seront pas faits immédiatement;

ATTENDU QU' une vérification sera faite avec les assurances pour savoir à qui incombe la responsabilité si quelqu'un se blesse;

Résolution 2017-01-21

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo accorde aux citoyen jusqu'à la fin d'avril au plus tard, la démolition de la beurrerie (vieux garage municipal rue Auckland).

La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée par 4 voix contre 2.

18.2 Conseillers

Les conseiller-ère-s municipaux n'ont aucun point à discuter.

18.3 Directrice générale

18.3.1 Lumières de rues

ATTENDU QUE les lumières de rues de la municipalité de Saint-Malo fonctionnent avec des luminaires à vapeur de sodium à haute pression;

ATTENDU QUE les lumières de rues doivent être changées pour du DEL aux fins d'économie;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés pour le matériel du changement des lumières de rues;

Résolution 2017-01-22

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE la municipalité de Saint-Malo a statué de changer graduellement les lumières de rues défectueuses au fur et à mesure.

QUE la Municipalité accepte le prix de base demandé par monsieur Keith Sager de Duromec Technologies pour le changement graduel des lumières de rues défectueuses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19. VARIA

19.1. Lampadaire

ATTENDU QUE des citoyens ont demandé d'installer un lampadaire au 202, route 253 Sud;

ATTENDU QUE des vérifications ont été faites concernant l'installation d'un lampadaire;

Résolution 2017-01-23

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE la municipalité de Saint-Malo ne donne pas suite à la demande d'installation d'un lampadaire au 202, route 253 Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 22 h 02.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière